

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.708
15 juin 1995

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT HUITIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 juin 1995, à 10 heures

Président : M. Antonio de Icaza (Mexique)

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 708ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui j'ai le double honneur d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement et d'y prendre la parole pour la première fois en tant que chef de la délégation du Mexique. J'ai conscience qu'à ce double honneur correspond une double responsabilité.

D'une part, la communauté internationale attend de cette instance des mesures concrètes en cette année au cours de laquelle nous célébrons les 50 premières années de l'Organisation des Nations Unies, et aussi le demi-siècle qui s'est écoulé depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ce qui nous oblige à encore davantage d'efforts pour faire la preuve de notre volonté politique et de notre capacité de parvenir à des consensus pour organiser et mener à bien les tâches qui sont de notre compétence.

D'autre part, le Mexique a toujours considéré le désarmement comme une question prioritaire de sa politique étrangère et, dans cette instance, d'illustres Mexicains ont oeuvré, avec un brio reconnu, en faveur des intérêts les plus élevés de la communauté internationale. Permettez-moi d'évoquer, avec émotion, les noms de Luis Padilla Nervo, d'Antonio Gómez Robledo et d'Alfonso García Robles, et de rendre un hommage mérité à mon prédécesseur immédiat, l'ambassadeur Miguel Marín-Bosch.

Le Plan national de développement pour 1995-2000 que le président Ernesto Zedillo a envoyé au Congrès de l'Union le 31 mai dernier, conformément aux dispositions de la Constitution de la République, souligne que la promotion de la paix, dans notre environnement et dans d'autres régions du monde, constitue, en même temps, l'application d'un principe et un instrument du développement national. La paix présuppose le respect et la tolérance entre Etats nationaux, le respect du droit international et la volonté de tenir les engagements pris. C'est pourquoi, en ce qui concerne le Mexique, il est important de participer aux processus de pacification au moyen du dialogue, de dégager des accords larges et viables en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires et conventionnelles, et de combattre le commerce illégal des armes.

J'aimerais témoigner de la satisfaction de ma délégation pour la façon dont l'ambassadeur Nanjira, représentant permanent du Kenya, a conduit nos travaux au cours des derniers mois; nous lui sommes reconnaissants de son précieux apport. J'aimerais également remercier tous les distingués collègues qui ont prononcé à mon égard des paroles aimables de bienvenue.

Je suis sûr que la Conférence devra répondre aux attentes de la communauté internationale. La recette pour une négociation multilatérale fructueuse est bien connue : une communauté d'objectifs, des priorités convenues d'un commun accord, des débats et des calendriers bien définis et, naturellement, une bonne coopération avec la présidence. Pour ce qui est des objectifs, nous partageons tous celui d'éliminer les armes nucléaires et de parvenir à un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. S'agissant des accords de base, nous nous appuyons sur l'ordre du jour, le règlement intérieur et les décisions prises au début de l'année en ce qui concerne l'organisation des travaux. Il est temps que nous surmontions les divergences qui nous ont empêchés d'exécuter

(Le Président)

notre programme et de répondre à la confiance que la communauté internationale a placée en nous. Pour ce qui est de la présidence, je vous remercie d'avance de la patience dont vous voudrez bien faire preuve à l'égard d'un diplomate qui a quitté cette instance voilà près d'un tiers de siècle. A l'échelle de la vie humaine cela peut paraître beaucoup; malheureusement, à l'échelle du désarmement, cela représente beaucoup moins. Pour ma part, je tiens à vous exprimer ma meilleure volonté.

Il serait également opportun de répondre aux vœux de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, chaque année, demande à la Conférence de négocier une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, et d'examiner la possibilité de créer un comité spécial chargé de commencer les importantes négociations qui nous ont été demandées. Dans le même ordre d'idées, ma délégation désire renouveler l'appel qu'elle a adressé, au cours de la dernière conférence sur le TNP, aux Etats dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils mettent fin à toute production de ce type d'armes dans le cadre d'une interdiction effectivement vérifiable.

Au cours des derniers mois, la question de la non-prolifération des armes nucléaires a focalisé l'attention de la communauté internationale. Les résultats de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération gardent un rapport étroit avec les travaux de la Conférence du désarmement et ont une influence importante sur notre ordre du jour. Aujourd'hui, plus que jamais, il faudrait examiner, parmi les questions dont s'occupe la Conférence, celle de la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, parce que ce serait l'occasion de donner une continuité à cet exercice et de progresser sur la voie de la consolidation d'un régime authentique de non-prolifération qui soit large en ce qui concerne son objectif, non discriminatoire pour ce qui est de son essence et universel dans ses effets.

Le Secrétaire aux affaires étrangères du Mexique, M. José Angel Gurría, a exposé, devant la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, les éléments centraux de notre participation. Il a souligné que le Mexique avait fourni des preuves indiscutables de son engagement en ce qui concerne la non-prolifération des armes de destruction massive. C'est pour cette raison qu'il a insisté également sur la nécessité, pour les pays qui sont dotés d'armes nucléaires, de s'engager, de façon concrète et précise, en faveur de cet objectif commun d'éliminer ces armes. En outre, le Mexique a insisté sur la nécessité de freiner et d'inverser la course aux armements nucléaires par des mesures concrètes et concertées, en commençant par la cessation complète des essais nucléaires.

La Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a décidé d'approuver, simultanément et sans vote, quelques principes et objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement, à savoir un programme d'action, le renforcement du processus de révision du Traité, et la prorogation indéfinie de ce dernier.

Il va de soi que la prorogation indéfinie d'un traité signifie que les droits de parties et les obligations qu'elles ont contractées ne deviennent

(Le Président)

pas caduques à date fixe. Naturellement, cela ne signifie pas, comme il me semble l'avoir entendu, que le traité soit devenu permanent ou éternel. Il y a peu de choses, dans la nature ou la vie, qui le soient, et ce n'est certainement pas le cas d'un instrument conçu comme une étape vers un objectif plus vaste, sujet à des évaluations périodiques et susceptible d'être dénoncé. Le traité sera d'autant plus effectif que l'ensemble des parties s'acquitteront mieux de leurs obligations respectives. La communauté internationale attache une importance prioritaire à une authentique non-prolifération, c'est-à-dire à ce qu'il n'y ait pas d'accroissement de la dissémination des armes nucléaires ou des arsenaux existants, et que cesse la compétition en vue de leur perfectionnement.

Une véritable non-prolifération est le premier pas indispensable vers l'objectif du désarmement nucléaire et l'abolition d'armes dont la seule existence constitue une menace pour la survie même de l'humanité. Si mon gouvernement s'est déclaré en faveur de la prorogation indéfinie du Traité, c'est parce qu'il a compris que cette décision était liée à une autre consistant à effectuer des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire, au moyen d'un programme d'action basé sur quelques principes approuvés à cette occasion. Nous avons pensé alors, comme ce fut le cas pour la communauté internationale, que les décisions prises au cours de la Conférence stimuleraient nos efforts en vue d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Contrairement à ce que l'on attendait, la Conférence du TNP n'a pas réussi à parvenir à un accord suffisant pour pouvoir adopter une déclaration. Tout de suite après la tenue de la Conférence sur le TNP, la Commission du désarmement des Nations Unies s'est montrée également incapable de parvenir à un accord, et il semble que la Conférence du désarmement se soit enlisée dans des questions de procédure.

Apparemment, la prorogation indéfinie du TNP n'a pas eu l'effet prévu. A peine la Conférence terminée, une puissance nucléaire a procédé à un nouvel essai, et une autre vient d'annoncer l'intention d'effectuer huit essais supplémentaires au cours des prochains mois; l'une et l'autre font abstraction des appels lancés pour mettre un terme aux essais nucléaires comme base nécessaire pour instaurer le climat propice à la conclusion, au plus tard en 1996, d'un traité interdisant tous les essais nucléaires, sans doute l'un des résultats les plus importants de cette Conférence. C'est pourquoi nous exhortons de nouveau fermement la Chine et la France à adhérer au moratoire sur les essais nucléaires, étant donné que la réalisation de nouveaux essais suscite indubitablement des préoccupations justifiées de la part des pays du Pacifique Sud et, en général, de tous les pays.

Ces difficultés et ces faits, pour déplorables et décevants qu'ils soient, ne changent rien au fait que la scène internationale est actuellement extrêmement propice à la consolidation de nos objectifs en matière de désarmement, et la concrétisation des objectifs que nous nous sommes fixés n'est qu'une question de volonté politique.

(Le Président)

Parmi ces objectifs se détache celui de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les négociations ont commencé au début de 1994, et il nous faut maintenant régler ce qui a trait aux éléments fondamentaux du traité. Le texte évolutif nous aide à traduire la volonté politique qui nous anime tous pour conclure sans tarder ce traité.

Il est urgent de régler la question de la portée du traité. Il est évident qu'un tel instrument doit, comme son nom l'indique, interdire complètement les essais. Au cours de la session de printemps, nous avons accompli quelques progrès, et il nous faut parvenir à des accords qui se traduiront par une interdiction complète de tous les essais, indépendamment des fins pour lesquelles on prétend les effectuer.

Pour ce qui est de l'entrée en vigueur du traité, il se pourrait qu'une formule simple comme celle qui a été utilisée pour la Convention sur les armes chimiques offre la meilleure possibilité d'accord.

Il reste encore à adopter les décisions clefs relatives au système de vérification. Les divergences sont encore grandes en ce qui concerne la répartition des coûts et le rôle que jouerait l'Organisation dans la détermination d'une violation éventuelle. Les nécessaires décisions politiques sont à notre portée.

Je n'ai évoqué que quelques-uns des problèmes les plus importants que nous devons régler si nous voulons remplir notre tâche.

A cette occasion, j'aimerais lancer un appel pour que soient intensifiés les efforts visant à conclure le CTBT cette année même, et exprimer notre reconnaissance au Président du Comité spécial, l'ambassadeur Ludwik Dembinsky, et au Président du Groupe de travail sur la vérification, l'ambassadeur Lars Norberg, au Président du Groupe de travail sur les affaires juridiques et institutionnelles, l'ambassadeur Jaap Ramaker, pour le travail qu'ils ont accompli.

Autre engagement pris durant la Conférence d'examen et de prorogation du TNP : l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une convention non discriminatoire et universellement applicable d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires. Il s'est agi là de l'une des questions clefs qui ont fait l'objet de débats durant les négociations sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, et c'est aussi un élément fondamental d'innombrables résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est urgent que le Comité spécial de la Conférence du désarmement commence ses travaux immédiatement au titre du point 2 de l'ordre du jour, sur la base du document CD/1299, du 23 mars dernier.

Enfin, je désire évoquer la question du rétablissement d'autres organes subsidiaires de la Conférence. Nous nous sommes engagés à adopter des mesures qui offrent une sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires, au moyen d'un instrument juridiquement contraignant. Le Mexique a proposé, au cours de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, d'annexer à ce Traité un protocole analogue

(Le Président)

au protocole additionnel II du Traité de Tlatelolco, afin de donner une portée universelle aux garanties négatives de sécurité. Nous avons aussi, ici même et conjointement avec divers pays du Groupe des 21, présenté un projet de protocole.

Nous devons veiller à ce que l'espace soit utilisé uniquement à des fins pacifiques et au bénéfice de l'humanité tout entière. Il est nécessaire que le comité concerné reprenne ses travaux le plus vite possible.

Enfin, nous sommes tous d'accord sur le fait que l'élargissement de la composition de la Conférence et son ordre du jour appellent des décisions urgentes. Au cours des prochains jours, j'entamerai des consultations visant à surmonter les difficultés liées à l'organisation des travaux.

L'environnement international est actuellement favorable à la consolidation de nos objectifs en matière de désarmement. Il faudra s'efforcer de parvenir à un accord qui nous permette de profiter des avantages que nous offre le climat de coopération qui s'est instauré au début de la décennie actuelle.

Cherchons à consolider les accords précisément en ce moment, où le danger d'une guerre nucléaire semble le plus éloigné. Construisons sur une base minimale, à savoir les principes et objectifs relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement sur lesquels bon nombre de pays se sont mis d'accord récemment. Commençons par prendre les mesures concrètes que les circonstances autorisent et qui nous rapprocheront de notre objectif commun : l'élimination des armes nucléaires et le désarmement.

Sur la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui figurent les représentants de la France, de la République de Corée, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Chili, du Canada, de la Suède, de la Norvège, de l'Irlande et de la Belgique.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur cette liste, le représentant de la France, l'ambassadeur Errera.

M. ERRERA (France) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous et de former des vœux chaleureux de plein succès pour votre importante mission à Genève. Votre pays a toujours mis un point d'honneur à être représenté ici par des personnalités éminentes. Votre prédécesseur, notre ami l'ambassadeur Miguel Marín-Bosch en est la dernière illustration et nous sommes heureux que cette tradition se perpétue avec vous. Je vous adresse également mes félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence à un moment particulièrement important de ses travaux. Je voudrais aussi saluer les efforts déployés par votre prédécesseur, l'ambassadeur Don Najira du Kenya. Je tiens enfin à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'ambassadeur Munir Akram du Pakistan, l'ambassadeur Agus Tarmidzi de l'Indonésie et l'ambassadeur Celso Lafer du Brésil.

(M. Errera, France)

Monsieur le Président, le Président de la République vient d'annoncer que la France procéderait à une ultime série d'essais nucléaires.

Cette décision doit être vue à la lumière des considérations suivantes :

I. Cette décision a été prise parce qu'elle était nécessaire :

- La France avait en effet suspendu ses essais en avril 1992, c'est-à-dire avant que ne soient achevés les essais qui nous auraient mis en mesure de les arrêter définitivement.
- La France était donc dans l'obligation de procéder à une ultime campagne, notamment pour pouvoir s'engager résolument dans la voie de la simulation afin d'assurer la sûreté et la fiabilité de ses armes.
- La France s'est engagée à arrêter définitivement ses essais avant le 31 mai 1996, et sera ainsi en mesure de se joindre avant la fin de l'année 1996 à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, conformément à l'objectif que s'est assigné la communauté internationale.

II. Cette décision ne constitue pas une surprise :

- Nous avons, dès le premier jour des négociations d'un CTB, indiqué clairement que nous maintenions ouverte l'option d'une reprise des essais.
- J'ai déclaré moi-même dans cette salle, le 7 février 1994, que "nous n'avons jamais accepté d'établir de lien entre la poursuite des moratoires en cours sur les essais et la négociation d'un traité d'interdiction complète". J'ajoutai que, "pour nous, il n'y a pas d'incompatibilité entre la reprise éventuelle des essais et notre implication dans cette négociation".

Cette position a été rappelée sans ambiguïté depuis lors.

III. Cette décision est conforme à nos obligations et à nos responsabilités en matière de non-prolifération :

- Dois-je rappeler qu'aucun texte international ne prévoit l'obligation d'une suspension définitive des essais au stade actuel ?
- En revanche, comme nous le savons tous, la "Déclaration sur les principes et objectifs", adoptée à l'issue de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, le 11 mai dernier, recommande la "plus grande retenue jusqu'à l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais". La France respecte cette contrainte : il s'agira de l'ultime campagne. Elle sera réduite en nombre d'essais (huit au total). Elle sera limitée dans le temps (de septembre 1995 à mai 1996, au plus tard). Elle sera

(M. Errera, France)

naturellement, comme les précédentes, menée dans les conditions les plus strictes de sécurité et de préservation de l'environnement.

IV. Cette décision confirme notre attachement à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais :

- Le but de cette dernière campagne est précisément de nous permettre d'arrêter définitivement nos essais, conformément à l'objectif du CTB. Sans reprise de nos essais, nous ne serions pas en mesure d'adhérer à un tel traité en 1996.
- La décision que nous avons prise vise donc à nous permettre de respecter le calendrier envisagé dans la "Déclaration sur les principes et objectifs", adoptée en même temps qu'était décidée la prorogation indéfinie du TNP.
- Or il va de soi que l'engagement de la France de s'associer à la conclusion d'un CTB avant la fin de 1996 est essentiel : en effet, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'aura de sens que si les cinq Etats dotés de l'arme nucléaire y adhèrent.

V. Enfin, cette décision n'affecte nullement notre volonté de contribuer au désarmement :

- En tant que puissance nucléaire, la France a un impératif : maintenir la crédibilité de ses capacités de dissuasion, garantes de sa sécurité et de son indépendance. Elle continuera d'assumer cette responsabilité.
- La France se doit, en même temps, de participer au mouvement qui porte vers le désarmement. A cet égard, les caractéristiques de cette campagne d'essais, comme ses finalités, indiquent clairement qu'il ne s'agit pour la France ni de concevoir de nouveaux types d'armes, ni d'accroître le nombre ou la puissance des armes existantes, ni de développer des armes miniaturisées, ni de modifier le rôle des armes nucléaires dans notre doctrine de défense. Le Premier Ministre, M. Alain Juppé, qui s'exprimait hier 14 juin devant l'Assemblée nationale, a été catégorique sur ces points. Cette dernière campagne d'essais s'inscrit strictement dans notre stratégie constante de dissuasion, excluant la bataille nucléaire et visant uniquement à prévenir la guerre. Cette stratégie restera purement défensive. Nos moyens seront maintenus au strict niveau de suffisance.

Monsieur le Président, le Premier Ministre, M. Alain Juppé, déclarait devant le Parlement français le 23 mai dernier, en présentant son programme gouvernemental : "Notre devoir est de garantir la crédibilité et l'efficacité de notre dissuasion en toutes circonstances, tout en conservant l'objectif de conclusion d'un traité d'interdiction des essais pour la fin de 1996. Notre pays entend contribuer pleinement à la lutte contre la prolifération, marquée tout récemment par la reconduction indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire".

(M. Errera, France)

Tel est le sens de la décision qui vient d'être arrêtée par le Président de la République.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le Représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au Représentant de la République de Corée, l'ambassadeur Ho.

M. HO (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, pour commencer, de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence. Ma délégation est sûre que, sous votre direction compétente et grâce à vos conseils éclairés, des résultats productifs seront obtenus.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour exposer la position de mon gouvernement en ce qui concerne les questions de désarmement nucléaire.

Pour commencer, le Gouvernement de la République de Corée se félicite de la décision de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été prise à New York le mois dernier.

Mon gouvernement pense que cette décision est un grand succès. Tous les pays pacifiques ont fait la preuve d'une concertation harmonieuse lorsqu'ils ont rendu permanente la norme internationale ayant force de loi qui consiste à rendre illégitime toute nouvelle prolifération des armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, que cette prolifération soit horizontale ou verticale.

Nous pensons que la prorogation indéfinie du Traité renforcera son rôle et son statut en tant que norme internationale de non-prolifération. L'exercice de pressions et l'application de sanctions internationales à l'égard de tout Etat qui ne respecterait pas les obligations qui sont les siennes en vertu du Traité en seront plus fortement légitimés et justifiés.

Ma délégation est d'avis qu'au stade actuel la tâche la plus importante est de continuer, avec détermination, sur la voie de l'application effective et complète des dispositions du Traité.

A cet égard, mon gouvernement estime qu'il faudra que nous nous efforcions d'appliquer les décisions concernant les "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire" et le renforcement du processus d'examen du Traité. Afin de tirer tout le parti possible de la prorogation indéfinie du Traité, il est nécessaire, d'abord et surtout, de faire la démonstration de notre ferme volonté d'appliquer ces décisions de bonne foi.

La Conférence du désarmement a un rôle important à jouer en tant que seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Une partie importante des mesures consécutives relatives à l'application effective du Traité doivent être examinées sans tarder dans le cadre de la Conférence du désarmement.

(M. Ho, Rép. de Corée)

Le document sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire décrit les principaux éléments des mesures consécutives comme suit :

a) La conclusion par la Conférence du désarmement, au plus tard en 1996, des négociations sur un traité d'interdiction totale des essais nucléaires;

b) L'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles;

c) La volonté des Etats dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer.

Monsieur le Président, mon gouvernement est fermement convaincu que la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuerait à prévenir la prolifération nucléaire et à accomplir des progrès substantiels dans le domaine du désarmement nucléaire. Compte tenu de cela, la conclusion rapide des négociations sur un CTBT, au plus tard en 1996, constituera un excellent point de départ pour le renforcement du régime du TNP au cours des prochaines décennies.

A cet égard, ma délégation exprime de nouveau ses félicitations sincères au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et à ses groupes de travail subsidiaires pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour établir la deuxième version du texte évolutif du futur traité (CD/NTB/WP.235) au cours de la première partie de la session de cette année. J'espère que les efforts se poursuivront au même rythme que jusqu'à présent, en attendant la conclusion finale du traité.

La Conférence d'examen et de prorogation du TNP a souligné que les Etats dotés d'armes nucléaires devraient faire preuve de la plus grande retenue en attendant l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais. Au stade actuel, toute expérimentation nucléaire signifierait un recul pour les négociations en cours sur l'interdiction des essais. Je regrette profondément l'explosion nucléaire expérimentale qui a eu lieu récemment et le projet d'effectuer de nouveaux essais. Le Gouvernement de la République de Corée invite tous les Etats dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de procéder à des essais et à accentuer leurs efforts pour consolider les mesures de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Monsieur le Président, pour ce qui est des questions liées à la cessation de la production de matières fissiles, j'aimerais féliciter la délégation canadienne, conduite par l'ambassadeur Shannon, pour les efforts tenaces qu'elle a déployés aux fins de parvenir à un consensus, au mois de mars dernier, au sujet du mandat de négociation destiné au Comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement nucléaire, qui est basé sur la résolution 48/75 L de l'Assemblée générale des Nations Unies.

(M. Ho, Rép. de Corée)

Compte tenu du fait que le traité d'interdiction de la production de matières fissiles sera appelé à jouer un rôle important dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, ma délégation est prête à apporter son plein appui à la conclusion de ce traité au cours des prochains mois, dans l'espoir que les négociations sur la cessation de la production de matières fissiles commenceront dès que possible durant cette partie de la session.

Pour ce qui est de nos efforts en vue de renforcer le régime du TNP, ma délégation est d'avis que la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire revêt également de l'importance pour l'avenir de ce régime. A cet égard, il conviendrait de renforcer la transparence et la responsabilité en ce qui concerne les contrôles des exportations liées au nucléaire, ce qui conduirait à accroître les possibilités dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Monsieur le Président, la dénucléarisation de la péninsule coréenne est un ingrédient essentiel de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est.

Les Etats-Unis et la Corée du Nord ont publié un communiqué de presse commun à Kuala Lumpur, le 13 juin, après trois semaines de négociations destinées à mettre en oeuvre l'accord-cadre conclu à Genève, en octobre dernier. Ils se sont mis d'accord sur les grandes lignes de la livraison de réacteurs à eau ordinaire à la Corée du Nord.

Mon gouvernement considère que l'accord intervenu à Kuala Lumpur est un pas important sur la voie du règlement de la question nucléaire de la Corée du Nord, car il a posé les bases de la mise en oeuvre du projet de réacteurs à eau ordinaire. Conformément à cet instrument, les réacteurs à eau ordinaire seront fournis, clés en main, à la Corée du Nord par l'Organisation de développement de l'énergie de la péninsule coréenne.

Le Gouvernement coréen appuie donc cet accord, étant entendu que la reprise rapide du dialogue entre la Corée du Sud et la Corée du Nord est indispensable au règlement complet du problème nucléaire de la Corée du Nord, comme le prévoit l'accord-cadre signé par les Etats-Unis et la Corée du Nord à Genève, en octobre dernier.

Nous sommes fermement convaincus que la dénucléarisation de la péninsule coréenne favorisera grandement l'instauration de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de l'Asie du Nord-Est. A cet égard, nous demandons instamment à la Corée du Nord de se joindre dès que possible au dialogue Nord-Sud visant à la mise en oeuvre de la Déclaration commune de 1991 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Monsieur le Président, avant de clore ma déclaration, j'aimerais aborder la question de l'élargissement de la composition de la CD. Ma délégation pense qu'il nous faut maintenant focaliser nos efforts sur l'élaboration d'une formule permettant de régler la question de l'élargissement de la composition de la CD sans plus de retard. Nous sommes parvenus à la décision de proroger indéfiniment le TNP. La tâche qu'il nous reste à accomplir devrait être de revitaliser, intensifier et globaliser nos efforts communs pour renforcer le

(M. Ho, Rép. de Corée)

régime du TNP au cours du siècle prochain. Il nous faut agir rapidement avant qu'il ne soit trop tard. Il est profondément regrettable que, depuis l'échec de l'adoption du rapport de M. O'Sullivan sur cette question, au mois d'août 1993, nous n'ayons jamais constaté d'efforts tangibles de la part des Etats membres pour sortir de l'impasse dans laquelle on se trouve.

La restructuration de la Conférence du désarmement se fait attendre depuis longtemps. Les pays qui désirent fortement apporter des contributions au désarmement multilatéral, et qui en ont la capacité, devraient avoir la possibilité de se joindre à la CD en tant qu'Etats membres à part entière.

Une fois de plus, ma délégation aimerait appeler l'attention de tous les Etats membres de la CD sur l'urgence et l'importance qu'il y a à régler la question de l'élargissement de la composition de la CD.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, M. Amano.

M. AMANO (Japon) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que vous allez contribuer, grâce à votre capacité personnelle et à votre longue expérience en tant que diplomate, à résoudre des problèmes en mettant à profit le temps qui nous reste dans la deuxième partie de la session de 1995.

Monsieur le Président, c'est avec une profonde déception que le Japon a appris la nouvelle que la France a pris la décision de reprendre les essais nucléaires.

C'est, évidemment, la conviction ferme de notre pays que les essais nucléaires doivent être arrêtés.

Le Japon regrette profondément que la France ait pris la décision de reprendre des essais nucléaires, bien que nous soyons parvenus à un accord à l'issue de la Conférence sur l'examen et la prorogation du TNP qui s'était récemment tenue à New York, accord qui stipulait que les pays dotés d'armes nucléaires devraient exercer "la plus grande retenue" dans le domaine des essais nucléaires.

M. Yohei Kono, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du Japon, a déclaré clairement lors de son entretien avec M. Hervé de Charrette, ministre des affaires étrangères de la France, que "la décision prise par la France signifie la trahison de la confiance que des pays sans armes nucléaires accordaient aux pays dotés d'armes nucléaires".

Le Japon voudrait saisir cette occasion pour renouveler sa position concernant la suspension des essais nucléaires, celle-ci devant être maintenue et observée par les pays détenant des armes nucléaires, y compris la France.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'ambassadeur Armstrong.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'abord, de vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à Genève et de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Le Mexique et la Nouvelle-Zélande partagent une solide amitié, et vous pouvez être assuré de la pleine coopération de ma délégation dans toutes vos tâches au cours des semaines à venir.

La Nouvelle-Zélande et le Mexique ont, pendant de nombreuses années, travaillé ensemble au sein de la Conférence du désarmement et dans d'autres institutions spécialisées de l'ONU pour mettre un terme à tous les essais nucléaires. Cet objectif est en vue. Pour la première fois, les Etats dotés d'armes nucléaires sont convenus d'une date limite pour la conclusion des négociations sur le CTBT, de faire preuve de la plus grande retenue en attendant l'entrée en vigueur de ce traité et de poursuivre avec détermination l'élimination complète des armes nucléaires. Ces engagements ont été pris dans le contexte de la décision du mois de mai de rendre permanent le TNP, décision dont la Nouvelle-Zélande pense qu'elle renforce la sécurité de tous les pays.

Quelques jours après que ces engagements ont été pris, la Chine a procédé à un essai d'arme nucléaire. Dans une déclaration faite au début de cette partie de la session, qui figure dans le document CD/1318, j'ai informé la Conférence de la vive protestation du Gouvernement et du peuple néo-zélandais.

La France annonce maintenant sa décision de reprendre les essais en septembre, sur son site de l'atoll de Mururoa, dans le Pacifique Sud. Je tiens à informer la Conférence, aujourd'hui, de l'indignation exprimée par le peuple et le Gouvernement néo-zélandais à la suite de cette décision, qui va à l'inverse de la direction dans laquelle le monde se déplace et des efforts pour faire progresser la cause de la non-prolifération. La Nouvelle-Zélande a rejeté les arguments avancés durant les négociations sur le CTBT en faveur de l'inclusion, dans le corps du traité, d'une disposition portant sur les prétendus "essais de sécurité", et nous rejetons maintenant l'argument selon lequel de nouveaux essais seraient nécessaires pour assurer la sécurité de l'arsenal nucléaire de la France, avant l'entrée en vigueur du traité. Il n'existe pas de justification d'une reprise des essais qui soit compatible avec les engagements, notamment en ce qui concerne la "plus grande retenue", que la France a pris lors de la Conférence sur le TNP, ou avec sa responsabilité de ne pas mettre en péril les progrès accomplis dans les négociations sur le CTBT.

En prenant cette décision la France n'a fait aucun cas de la vigueur de l'opposition aux essais exprimée tout récemment par les représentants des pays du Pacifique Sud lors de la Conférence sur le TNP, et qui est inscrite dans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud. Lors de cette Conférence, la France est convenue que la coopération de tous les Etats dotés d'armes nucléaires et que le respect et l'appui, de la part de ces Etats, des protocoles pertinents sont nécessaires pour conférer une efficacité maximale aux zones exemptes d'armes nucléaires. La décision de reprendre

(M. Amstrong, Nouvelle-Zélande)

les essais contredit cette position et compromet sérieusement les relations de la France avec la région du Pacifique Sud.

Monsieur le Président, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a annoncé un certain nombre de mesures, intéressant principalement la coopération en matière de défense, qu'il a prises en réponse à la décision de la France. En même temps, il a demandé instamment aux autorités françaises de revenir sur leur décision. Je lance le même appel ici, aujourd'hui, pour le bien tant des négociations sur le CTBT que de la réputation internationale de la France. Monsieur le Président, je demanderai au secrétariat de bien vouloir distribuer la déclaration faite par mon Premier Ministre devant le Parlement de la Nouvelle-Zélande sur cette question comme document officiel de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'ambassadeur Starr.

M. STARR (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue dans cette Conférence et vous félicite chaleureusement pour votre accession à la présidence. Je peux vous assurer de l'entière coopération de ma délégation lorsqu'il s'agira d'aborder les impressionnantes questions de procédure qui vous attendent.

C'est avec regret que je demande la parole, aujourd'hui, pour parler de la décision de la France de reprendre les essais nucléaires dans le Pacifique Sud.

Conformément à l'opposition absolue de l'Australie aux essais nucléaires, le Gouvernement australien déplore sans ambiguïté la décision de la France. Le Premier Ministre de l'Australie, M. Paul Keating, a fait la déclaration suivante :

"L'Australie déplore la décision de la France, annoncée par le président Chirac le 13 juin, de reprendre les essais nucléaires dans le Pacifique Sud.

Elle est farouchement opposée aux essais nucléaires de tout Etat doté d'armes nucléaires. Ces derniers mois, nous avons exprimé notre opposition très clairement aux Français, y compris au président Chirac.

La décision de la France est d'autant plus regrettable que le moratoire qu'elle avait observé sur les essais nucléaires, conjointement avec les Etats-Unis, la Russie et le Royaume-Uni, était une précieuse contribution au renforcement de la non-prolifération mondiale. La France a procédé pour la dernière fois à un essai nucléaire en juillet 1991, et elle a annoncé un moratoire sur son programme d'essais nucléaires en avril 1992.

(M. Starr, Australie)

Les actions de la France et de la Chine (qui a effectué un essai le 15 mai) sont contraires à l'engagement qu'elles avaient pris, lors de la récente Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération nucléaire, de faire preuve de la "plus grande retenue" dans les essais nucléaires.

L'Australie s'est félicitée de l'engagement pris lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP pour que les négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais soient achevées au plus tard en 1996. Tout nouvel essai qui serait effectué par l'un quelconque des Etats dotés d'armes nucléaires assombrirait inévitablement l'atmosphère positive et constructive des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais, à Genève.

Tout en prenant note du fait que l'annonce du président Chirac prévoit que le nombre d'essais nucléaires sera limité à huit entre septembre 1995 et mai 1996, je souligne que la communauté internationale entend que les Etats dotés d'armes nucléaires s'abstiennent de procéder à de nouveaux essais au moment où les négociations sur le CTBT entrent dans leur phase finale, et critique.

En tant que Président du Forum du Pacifique Sud, je serai en contact avec mes collègues de la région pour consigner nos vives objections en ce qui concerne la décision de la France de reprendre les essais et nos préoccupations au sujet des répercussions de cette décision, notamment pour ce qui est de la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud. L'Australie a demandé à maintes reprises à la France d'adhérer aux protocoles du Traité, au cours des négociations qui ont eu lieu dans le cadre de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération nucléaire, au mois de mai. La France s'est engagée à examiner promptement la possibilité de le faire.

Dans les circonstances actuelles, le gouvernement a décidé de geler la coopération entre l'Australie et la France en matière de défense à son niveau actuel tant que se poursuivra tout nouveau programme d'essais nucléaires. L'ambassade australienne à Paris a reçu pour instructions de transmettre la protestation de l'Australie au Gouvernement français."

Monsieur le Président, ainsi s'achève la déclaration du Premier Ministre de l'Australie. Avec votre permission, j'ajouterai ce qui suit : comme la déclaration du Premier Ministre l'indique, il découlera de cette décision sérieuse et des plus regrettables toute une série de conséquences. Toutefois, les questions essentielles qu'il convient de traiter ici, à la Conférence du désarmement, sont les conséquences qui pèsent sur la Conférence et, en particulier, sur les négociations visant à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

L'Australie attache une grande importance à la réalisation de cet objectif et, compte tenu des intentions de la France et de la poursuite des essais par la Chine, elle considère maintenant que cet objectif est encore plus pressant.

(M. Starr, Australie)

Nous comptons que les Etats dotés d'armes nucléaires fassent preuve de retenue pour exprimer leur attachement à ces négociations. En fait, c'est seulement le mois dernier que les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes ont approuvé le principe de la "plus grande retenue". Comme le Premier Ministre australien l'a dit, nous ne considérons pas que le lancement d'un nouveau programme d'explosions expérimentales nucléaires soit compatible avec la notion de "plus grande retenue".

Toutefois, nous prenons note de l'engagement exprimé hier par le président Chirac d'achever ces essais à la fin de mai 1996, et de son engagement, sans réserve, de signer un traité d'interdiction complète des essais à l'automne de 1996. Nous reconnaissons l'importance de ces engagements, et nous attendons de la France qu'elle les honore.

Monsieur le Président, respecter le premier engagement est uniquement l'affaire du Gouvernement français. Toutefois, comme nous le savons tous, respecter le second dépendra du fait qu'il y aura ou non un texte convenu qui soit ouvert à la signature en temps voulu.

Pas plus tard que la semaine dernière, alors que je m'exprimais en séance plénière, j'ai traité des questions clés auxquelles nous devons nous atteler, si nous voulons, en tant que négociateurs, être pris au sérieux en ce qui concerne notre intention de conclure le CTBT dès que possible et, en tout cas, pas plus tard qu'en 1996. Le Président français a dit qu'il arrêterait les essais au mois de mai et qu'il signerait à l'automne, c'est-à-dire à l'époque de la tenue de l'Assemblée générale de l'ONU de 1996, en septembre ou en octobre au plus tard.

Cela signifie que la Conférence du désarmement devrait achever ses travaux en été, au plus tard en juillet. Je souligne que ce n'est pas ce que nous entendions - ou que nous entendons - par l'engagement de conclure le traité "dès que possible". Nous espérons une conclusion plus rapide et nous oeuvrerons à cette fin.

Mais même pour pouvoir garantir que tout sera terminé au milieu de l'année, il faudra accomplir des progrès importants en ce qui concerne les questions clés, comme nous l'avons vu en détail dans ma déclaration de la semaine dernière, en particulier pour ce qui est de la portée du traité. Etant donné la décision touchant les essais et l'engagement pris par le président Chirac, nous espérons que la France, en particulier, prendra des mesures concrètes durant les négociations sur le CTBT afin de permettre la conclusion du traité en temps voulu.

Monsieur le Président, pour mettre fin aux explosions expérimentales nucléaires qui affligent la planète depuis des décennies, il faudra que la communauté internationale adopte un traité d'interdiction complète des essais qui soit efficace et vérifiable. Il faudra plus que de la rhétorique pour y parvenir. Il convient que la France, tous les Etats dotés d'armes nucléaires et, en fait, tous les participants à ces négociations, unissent leurs efforts pour produire des résultats concrets qui permettront d'atteindre cet objectif. Etant donné les événements récents, il est tout à fait évident que ce besoin est pressant.

(M. Starr, Australie)

Monsieur le Président, j'aimerais également appeler l'attention de la Conférence sur un autre fait nouveau. En conséquence des consultations qui ont été menées avec les chefs de gouvernement des pays du Forum du Pacifique Sud, ce dernier a publié, par l'intermédiaire du Premier Ministre de l'Australie, en sa qualité de président en exercice du Forum, une déclaration dont j'aimerais donner lecture.

"En ma qualité de président en exercice du Forum, je condamne, au nom des chefs de gouvernement des pays du Forum du Pacifique Sud, la décision de la France de reprendre les essais nucléaires dans le Pacifique Sud.

Divers gouvernements de pays membres du Forum ont déjà publié des déclarations et des protestations qui reflètent la profondeur de leur déception. L'antagonisme général suscité immédiatement par la décision de la France, d'un bout à l'autre du Pacifique Sud, reflète le ressentiment qu'éprouvent nos peuples.

Les chefs de gouvernement des pays membres du Forum comprennent et partagent ces sentiments. En leur nom, j'exprime notre opposition sans équivoque à la décision de la France.

Nous nous félicitons des déclarations qui ont été publiées par d'autres puissances nucléaires et par d'autres pays d'Asie et d'autres parties du monde. Les dirigeants du Forum espèrent que la France les entendra et qu'elle prendra note de ce que dit le monde.

La France a fait un choix au sujet de la nature de son engagement dans le Pacifique Sud. Les membres du Forum se sont félicités de l'amélioration des relations entre la France et les pays de cette région. La décision prise par la France compromet sérieusement cette tendance qui était due, en partie, au moratoire de 1992 sur les essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Les répercussions plus larges de la décision de la France préoccupent également profondément les chefs de gouvernement des pays membres du Forum.

La décision de la France va à l'encontre des résultats de la récente Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération nucléaire. Elle est particulièrement regrettable compte tenu de l'accord obtenu lors de cette conférence - et auquel la France est partie - selon lequel les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais (CTBT) devraient être achevées au plus tard en 1996 et selon lequel, en attendant la conclusion de ce traité, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient faire preuve de la plus grande retenue.

Le Forum du Pacifique Sud demeure fermement attaché à un CTBT qu'il considère comme un important jalon dans les efforts qui sont mondialement déployés pour prévenir la prolifération nucléaire et éliminer à terme les armes nucléaires. Le CTBT offre la perspective d'une cessation complète des essais, aussi bien dans le Pacifique Sud qu'ailleurs. Les chefs de gouvernement ont noté que le président Chirac s'était engagé à ce que la France signe ce traité. Ils rappelleront à la France cet engagement. Les

(M. Starr, Australie)

chefs de gouvernement invitent également la France à respecter les protocoles du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud.

Je suis en contact avec mes collègues chefs de gouvernement pour organiser l'envoi d'une délégation du Forum qui fera part au Gouvernement français de la gravité des préoccupations des pays membres du Forum. Cette délégation devrait être conduite par le Ministre australien des affaires étrangères, le sénateur Evans."

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, l'ambassadeur Berguño.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir été désigné pour conduire les débats, et de vous exprimer de nouveau la volonté de coopération de la délégation du Chili. L'amitié entre nos peuples et nos gouvernements, et ma considération personnelle pour votre long parcours diplomatique, renforcent cette vision commune qui se dégage de votre importante déclaration d'aujourd'hui.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire, du perfectionnement d'un régime universel de non-prolifération et de l'élargissement des zones exemptes d'armes nucléaires, nous progressons vers un horizon qui s'élargit constamment. Les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires avancent, nous avons un mandat pour entamer la négociation d'un instrument international interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires et le Traité de non-prolifération (TNP) a été prorogé indéfiniment et renforcé par un ensemble de principes initialement proposés par l'Afrique du Sud, auxquels se sont ajoutés des apports de divers pays, y compris le vôtre, Monsieur le Président, qui devront contribuer au progrès sur la voie d'un désarmement nucléaire assujéti à des objectifs et à des engagements internationaux effectifs. Nous attendons l'entrée en vigueur du Traité de dénucléarisation de l'Afrique et, dans ma région, l'adhésion de Cuba au Traité de Tlatelolco marque le début d'une nouvelle étape positive pour l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL).

Le Chili s'est joint, avec de fortes convictions et un style qui lui est propre, à ces tendances, en jouant un rôle substantiel dans la modernisation du Traité de Tlatelolco; en achevant la négociation de larges garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); et en adhérant au Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Dans le panorama que j'ai tracé à grands traits s'inscrivent également, comme des reculs très nets, les explosions nucléaires qu'a continué d'effectuer la République populaire de Chine et celles que vient d'annoncer le Président français. Il est vrai que ces deux pays ont adhéré pleinement au Traité de non-prolifération et qu'ils ont répété que ces essais, d'une durée strictement limitée, n'altèrent pas leur volonté politique de conclure

(M. Berguño, Chili)

une convention universelle interdisant les essais à l'avenir, comme a pris soin de le souligner l'ambassadeur Errera. Soyons rigoureux et reconnaissons que les essais annoncés contribuent à retarder la signature de l'accord; qu'ils possèdent un effet de démonstration négatif et incompatible avec l'esprit de la non-prolifération; et qu'ils blessent les sentiments profonds des populations riveraines du Pacifique Sud qui n'ont pas été consultées et ne désirent pas que ces essais aient lieu dans leur environnement géographique et écologique.

Les Ministres des pays membres de la Commission permanente du Forum du Pacifique Sud mènent des consultations permanentes sur cette question. Mon gouvernement a fait une déclaration publique dont je demanderai que le texte soit distribué au sein de la Conférence du désarmement.

Dépassant les termes immédiats de la controverse qui nous divise, il convient que nous nous préoccupions de l'optique différente dans laquelle nous abordons une négociation aux perspectives aussi vastes que celles du futur traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Nous devons nous mobiliser pour rechercher un projet de coexistence mondiale qui motive tous les acteurs du système, et il nous faut franchir le seuil qui permet de passer de l'affrontement au contrôle et à la confiance mutuelle. Comme vous l'avez constaté vous-même, Monsieur le Président, et comme l'a répété l'ambassadeur Ho, de la République de Corée, la structure et les méthodes de travail de la Conférence du désarmement ne sont pas propices à ces objectifs. Néanmoins, le Gouvernement chilien sera toujours disposé à progresser dans la direction d'accords contraignants, qui réduisent au minimum le risque nucléaire et celui des armes de destruction massive, accélérant le rythme des négociations, comme l'ont souligné aujourd'hui tous les orateurs, dans le cadre de calendriers et de programmes d'action qui nous mettent face à des responsabilités auxquelles il n'est plus possible d'échapper.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, M. Sinclair.

M. SINCLAIR (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de m'associer aux autres pour vous féliciter, vous dont le pays est un partenaire du Canada dans l'ALENA, pour votre accession à la présidence. Je suis sûr que nous sommes en de bonnes mains et que la Conférence accomplira des progrès soutenus sous votre direction.

J'ai reçu pour instructions de prendre la parole en séance plénière au sujet des essais nucléaires. C'est avec regret que nous avons appris la décision de la France de reprendre son programme d'essais.

Nous rappelons la décision prise, il y a un mois seulement, à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, de proroger le TNP indéfiniment. Nous rappelons également l'engagement pris par tous les Etats parties au Traité au sujet d'un ensemble de principes et d'objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

(M. Sinclair, Canada)

Dans ces principes et objectifs, la France, s'associant aux autres Etats dotés d'armes nucléaires, a réaffirmé son engagement, conformément à l'article VI du TNP, de poursuivre "de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire".

Dans ces principes et objectifs, nous sommes convenus que nous devrions achever nos négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires "au plus tard en 1996", et nous sommes tous convenus qu'en attendant l'entrée en vigueur du CTBT, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient "faire preuve de la plus grande retenue".

Dans le bref laps de temps qui s'est écoulé depuis ces événements historiques, les Chinois ont déjà effectué un essai nucléaire. La France annonce maintenant sa décision. Ces deux événements sont regrettables, mais ils nous montrent que notre travail ici est encore plus pressant. Nous devons redoubler d'efforts pour conclure le CTBT, et nous devons commencer immédiatement à travailler sur une convention de cessation de la production de matières fissiles.

Nous avons noté l'engagement ferme pris par le président Chirac de signer, sans conditions, le traité d'interdiction complète des essais à l'automne de 1996.

Nous devons tous travailler ensemble pour faire en sorte que les engagements historiques que nous avons pris lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP soient tenus. Pour sa part, le Canada est attaché à une nouvelle réalité mondiale : une réalité sans essais nucléaires. Nous devons accélérer nos travaux pour progresser vers cet objectif.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'ambassadeur Norberg.

M. NORBERG (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je désire, pour commencer, vous présenter les félicitations chaleureuses de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je profite aussi de cette occasion pour m'associer aux autres collègues dans leurs souhaits de bienvenue parmi nous, et je vous souhaite un plein succès dans vos fonctions actuelles.

J'ai demandé la parole pour informer la séance plénière de ce que, le 1er juin 1995, le Premier Ministre suédois, M. Ingvar Carlsson, a fait une déclaration à la suite de l'annonce faite par la France de reprendre les essais nucléaires. Je cite le Premier Ministre :

"La Suède regrette profondément que la France ait décidé de reprendre ses essais nucléaires. Nous l'avons fait savoir directement au Gouvernement français. La décision de la France nous heurte d'autant plus qu'elle intervient un mois seulement après la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, au cours de laquelle les Etats dotés d'armes

(M. Norberg, Suède)

nucléaires ont promis de faire preuve de la "plus grande retenue" en ce qui concerne la poursuite des essais nucléaires. Le Gouvernement suédois souhaite vivement que les négociations en cours à Genève sur un traité d'interdiction complète des essais ne soient pas affectées par la décision de la France. Notre objectif est que cet instrument soit conclu au plus tard en 1996. Ce traité interdira, à tout jamais, les essais nucléaires et toutes les autres explosions nucléaires. Je considère comme acquis que les Etats-Unis et la Fédération de Russie respecteront les moratoires qu'ils ont décidés. Je prends note du fait que la France a déclaré que les essais qui ont maintenant été décidés cesseront au printemps de 1996. Je veux croire que les négociations de Genève seront terminées dès que possible et que la France signera ce traité."

Le PRESIDENT : (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, l'ambassadeur Skogmo.

M. SKOGMO (Norvège) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi aussi de vous souhaiter la bienvenue à Genève et de vous féliciter pour votre accession à ces hautes fonctions. Nous sommes sûrs que vous nous apporterez une direction compétente à un moment où la Conférence doit relever des défis cruciaux.

Dans une déclaration à la Conférence du désarmement, il y a juste une semaine, le Secrétaire d'Etat, Mme Siri Bjerke, a exposé les vues du Gouvernement norvégien sur les questions dont la CD est actuellement saisie et sur les questions connexes de désarmement. A cette occasion, elle a également rappelé la conclusion fructueuse de la Conférence sur le TNP, qui a souligné que les Etats dotés d'armes nucléaires devaient faire preuve de la plus grande retenue en ce qui concerne les essais nucléaires. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'abstenir d'effectuer de nouveaux essais.

Nous sommes donc très déçus de la décision de la France de reprendre les essais nucléaires. J'ai reçu pour instructions de vous faire part de la réaction du Gouvernement norvégien à la suite de l'annonce faite à Paris.

La Norvège déplore vivement la décision de la France de reprendre les essais nucléaires. Cette décision représente un recul par rapport aux progrès qui ont été accomplis en matière de désarmement au cours des années récentes, et risque de peser sur les négociations en cours au sein de la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction complète des essais.

Nous craignons que la décision de la France ne complique les efforts visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et qu'elle n'aille pas dans le sens des efforts faits pour réduire sensiblement le rôle des armes nucléaires dans la communauté mondiale.

Le Gouvernement norvégien prie donc instamment les autorités françaises de revenir sur leur décision.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Norvège de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande, l'ambassadeur Swift.

M. SWIFT (Irlande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'abord, de vous féliciter pour votre accession aux fonctions de président de la Conférence pour la période actuelle. Ensuite, même si 33 ans ne sont malheureusement pas une longue période en matière de désarmement, cela représente néanmoins un certain poids sur le plan humain, et je vous félicite aussi d'être de nouveau de retour parmi nous. Ce matin, j'ai demandé la parole pour faire connaître à la Conférence la déclaration faite hier par le Vice-Premier Ministre de l'Irlande au sujet de la reprise des essais nucléaires. Je cite :

"Le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande se sont dit, aujourd'hui, vivement préoccupés par l'annonce selon laquelle la France a l'intention de reprendre les essais nucléaires dans l'année. Cette décision sera perçue comme un recul par rapport aux efforts visant à interdire rapidement et complètement des essais nucléaires.

Lors de la récente Conférence d'examen et de prorogation du TNP, à New York, les puissances nucléaires se sont engagées à conclure un traité d'interdiction complète des essais au plus tard en 1996. La Conférence a invité les Etats dotés d'armes nucléaires, en attendant l'entrée en vigueur d'un CTBT, à faire preuve de la plus grande retenue. Compte tenu des résultats de la Conférence, il est particulièrement décevant que deux puissances nucléaires, la France et la Chine, aient décidé de poursuivre leurs essais."

Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais également dire que ma délégation partage l'avis de l'ambassadeur de la Corée, selon lequel l'élargissement de la composition de la Conférence s'impose maintenant depuis longtemps.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'ambassadeur Guillaume.

Baron GUILLAUME (Belgique) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue dans cette assemblée et vous dire à quel point nous sommes heureux de vous voir présider immédiatement sa destinée. Vous arrivez à un moment crucial pour la Conférence et il faudra toute votre autorité pour enfin la faire progresser dans les domaines autres que le CTBT. Soyez de toute façon assuré de la pleine collaboration de ma délégation.

Monsieur le Président, je voulais prendre la parole ce matin pour exprimer la réaction de mon gouvernement à l'annonce par le président Chirac de la reprise par la France de ses essais nucléaires.

(Baron Guillaume, Belgique)

La Belgique est déçue par la décision française de reprendre ses essais nucléaires dans l'océan Pacifique.

Elle comprend la déception de ceux qui, dans la foulée de la reconduction du Traité de non-prolifération nucléaire, avaient mis tous leurs espoirs dans une non-reprise de ces essais.

Elle prend toutefois acte de la déclaration du président Chirac limitant à huit le nombre des essais dont le dernier devrait avoir lieu au plus tard en mai de l'année prochaine, et de son engagement à signer le futur traité sur l'arrêt des essais nucléaires en 1996.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, M. Goosen.

M. GOOSEN (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme les orateurs précédents, j'aimerais aussi profiter de cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue à Genève. Etant donné l'arrivée imminente de notre nouveau représentant permanent, ma délégation aura bientôt l'occasion de vous féliciter officiellement pour votre accession à la présidence de la Conférence. Nous aimerions également profiter de cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Nanjira du Kenya, pour sa contribution aux travaux de la Conférence. Cela a été un grand plaisir de voir un Africain, comme nous, exercer la présidence.

J'ai demandé la parole pour exprimer les profonds regrets du Gouvernement sud-africain en raison de la décision du Gouvernement français de reprendre son programme d'essais nucléaires, dans le Pacifique Sud. Nous avons noté les réactions des Etats de cette région, et nous approuvons leur vive opposition à la reprise du programme d'essais français sur l'atoll de Mururoa. L'Afrique du Sud se déclare solidaire de ces pays dans leur opposition aux essais proposés.

La décision française est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient pendant des négociations délicates sur un traité d'interdiction complète des essais, et peu de temps après la conclusion fructueuse de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Lors de cette Conférence, les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à faire preuve de la plus grande retenue en matière d'essais nucléaires, en attendant l'entrée en vigueur d'un CTBT. Le régime international de non-prolifération a été renforcé et enrichi par l'adoption, sans vote, des principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, le 9 mai 1995. Nous entendons que tous les Etats respectent à la fois la lettre et l'esprit de ces principes et objectifs qu'ils ont négociés et approuvés. La France, en particulier, a joué un rôle actif dans ces négociations.

(M. Goosen, Afrique du Sud)

Le Gouvernement sud-africain demande instamment au Gouvernement français de reconsidérer sa décision et de conserver son moratoire sur les essais jusqu'à l'entrée en vigueur du CTBT. Des vues similaires ont déjà été exprimées directement au Gouvernement français lors d'une réunion avec le chargé d'affaires français à Pretoria, le 14 juin 1995. Mon gouvernement a l'intention de tenir d'autres réunions avec le Gouvernement français, tant à Pretoria qu'à Paris, pour exprimer nos vues sur cette question.

L'opposition de l'Afrique du Sud aux essais nucléaires a également été exprimée clairement à la République populaire de Chine lorsqu'elle a effectué une explosion expérimentale le 15 mai 1995. Nous pensons que la décision du Gouvernement français est un pas en arrière dans les efforts que fait la communauté internationale pour interdire les essais nucléaires. Outre que nous demandons instamment au Gouvernement français de reconsidérer sa décision, nous invitons également les autres Etats dotés d'armes nucléaires qui ont adopté des moratoires à continuer de "faire preuve de la plus grande retenue".

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, Mme Bauta Solés.

Mme BAUTA SOLES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis sûre que la Conférence profitera de vos précieuses contributions, comme elle a toujours tiré parti de la trajectoire prestigieuse des représentants de votre pays qui vous ont précédé à ce poste. Je désire également profiter de cette occasion pour remercier l'illustre ambassadeur du Kenya des efforts qu'il a déployés à la présidence de la Conférence. A cette occasion, je m'associe à ceux qui ont déjà souhaité officiellement la bienvenue aux nouveaux ambassadeurs auprès de la Conférence du désarmement.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour faire une déclaration de caractère général.

La deuxième partie de la session de la Conférence de désarmement a commencé sous le signe de la décision adoptée, il y a quelques semaines à New York, par les Etats parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires de proroger indéfiniment ce Traité. Presque tous les orateurs qui ont pris la parole dans cette salle ont mentionné ce fait d'une façon ou d'une autre. Comme vous le savez, Monsieur le Président, Cuba n'est pas partie à ce Traité, dont elle considère qu'il ne protège pas ses intérêts stratégiques fondamentaux. Néanmoins, cela ne signifie pas que le concept de non-prolifération nucléaire perçu dans une perspective globale et non discriminatoire et appliqué aussi bien dans le sens vertical qu'horizontal, nous pose un problème. Il s'agit là de conditions préalables que nous considérons comme indissociables de l'universalité de cet instrument et de sa crédibilité. Pour Cuba, comme pour d'autres pays représentés dans cette instance, la non-prolifération doit servir d'aiguillon au désarmement nucléaire, qui est son objectif fondamental, et ne pas sanctifier

(Mme Bauta Soles, Cuba)

la possession d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous nous associons, en cette matinée, à l'appel qu'a lancé ici la semaine dernière le distingué ambassadeur du Pakistan pour que les puissances nucléaires affirment devant cette instance que la prorogation indéfinie du TNP n'est pas pour elles synonyme de légitimation de la détention indéfinie d'armes nucléaires.

Par ailleurs, dans quelques cas récents, les liens que l'on a prétendu établir entre le droit légitime de certains pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et leur appartenance ou non au Traité de non-prolifération, et par lesquels on s'efforce de poser des conditions à ce droit, sont injustifiés et inacceptables. C'est d'autant plus vrai si l'on considère les plaintes publiques et fondées de nombreux Etats parties au Traité en question en ce qui concerne la façon dont on leur applique les dispositions pertinentes de l'article 4.

Il y a encore très peu de temps, il était exceptionnel qu'un discours prononcé dans cette salle ne fût pas l'occasion de se féliciter de la fin de la guerre froide et de reconnaître les possibilités ainsi offertes d'accomplir des progrès irréversibles sur le terrain du désarmement. Les facteurs à l'origine de la doctrine de la dissuasion nucléaire ayant disparu, il semblait assuré que les conditions étaient réunies pour traduire dans les faits l'aspiration de tant de personnalités mondiales, au nombre desquelles M. Alfonso García Robles, votre compatriote, de parvenir à un accord sur un programme de désarmement complet.

Nous devons malheureusement constater que les événements n'ont pas suivi le chemin qui paraissait alors si net pour la logique et la raison. Aujourd'hui, nous sommes les témoins non seulement des difficultés qu'il y a à ratifier des accords de limitation des armements qui, bien que modestes, ont été présentés, en d'autres temps, avec enthousiasme à cette instance, mais également de la poursuite d'un effort de perfectionnement de la fabrication des armes nucléaires. C'est-à-dire que l'on peut constater, dans une large mesure, que l'on continue de manquer de la volonté politique nécessaire, non pour conclure des accords de désarmement nucléaire, mais même pour créer un organe subsidiaire de la Conférence qui soit chargé de cette question. Nous ne pouvons que regretter cet état de choses, qui se répercute défavorablement sur ce qui est, de l'accord de tous ici, nos négociations prioritaires, c'est-à-dire celles qui visent à conclure le plus rapidement possible un traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

Permettez-moi d'évoquer, brièvement, nos aspirations en ce qui concerne le futur traité de cessation complète des essais. En ce qui nous concerne, il s'agira d'un instrument de caractère essentiellement politique au moyen duquel les Etats parties s'engageront à ne pas poursuivre d'essais visant à perfectionner les armes nucléaires. Ce sera un premier pas sur le chemin conduisant au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Il convient que le système de vérification du futur traité soit efficace et qu'il ait un rapport coût/efficacité évident, et que la future organisation soit une entité discrète qui garantisse les objectifs fondamentaux de l'accord. Il ne nous semble pas indispensable d'adopter un système de vérification très complexe et sans faille avant l'achèvement de nos négociations.

(Mme Bauta Soles, Cuba)

D'autres ont déjà affirmé ne pas attendre du futur traité qu'il soit un nouvel accord d'interdiction partielle des essais ou qu'il fixe de nouveaux seuils pour les essais permettant, de ce fait, que se poursuive la prolifération horizontale. Nous partageons cette opinion, et c'est pour cela que nos négociations abordent, de la façon la plus urgente, la question du champ d'application du futur traité.

Nous sommes saisis d'une autre question, d'une brûlante actualité; il s'agit des futures négociations sur les matières fissiles. A cet égard, je tiens avant tout à exprimer la satisfaction de ma délégation pour les démarches effectuées par l'ambassadeur Shannon en sa qualité de coordonnateur spécial pour cette question. Il est clair, à nos yeux, que des négociations sur ce point qui n'envisageraient pas la réduction progressive des matières existantes, ne seront jamais des négociations ayant trait au désarmement nucléaire, mais qu'elles tendraient plutôt à perpétuer la situation actuelle, qui est inégale et risquée. Il est dans l'intérêt de tous que le comité qui abordera ces questions commence ses travaux. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il ne serait pas avantageux, à long terme, pour la Conférence d'ouvrir les débats sur cette question sans que soient créés et commencent à fonctionner les organes subsidiaires chargés d'autres questions auxquelles nombre de délégations accordent de l'importance, à savoir les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. A cet égard, un accord rapide non seulement favoriserait la confiance nécessaire à toute négociation et dissiperait tout doute que pourraient susciter les aspirations futures en matière de garanties de sécurité et de la course aux armements dans l'espace, mais encore il aurait pour effet de nous permettre de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes depuis quelques semaines et qui ne doit pas se prolonger.

C'est délibérément que j'ai omis de la précédente analyse la question de la création d'un organe subsidiaire chargé de la question de la transparence dans le domaine des armements. A notre avis, le rétablissement du contexte dans lequel nous avons travaillé sur cette question au cours des deux dernières années ne laisse présager rien de bon. Il est nécessaire de parvenir à un accord au sujet du mandat dont sera doté un nouveau comité spécial chargé de cette question, afin d'éviter la répétition du scénario déjà vécu, qui ne s'est soldé par aucun bilan positif. Nous nous félicitons des consultations qu'effectuera, au début de cette partie de la session, sur l'avenir du mandat relatif à cette question l'ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne, à qui nous avons fait connaître notre position de fond sur cette question. Nous sommes donc favorables à la désignation d'un coordonnateur spécial pour cette question, le plus rapidement possible, afin que se poursuivent les consultations jusqu'à ce que l'on parvienne à une conclusion satisfaisante.

A notre avis, il est également nécessaire de prendre la décision de définir et de commencer les travaux dans les domaines que j'ai cités précédemment, et de désigner des coordonnateurs spéciaux sur les questions de l'ordre du jour de la Conférence, de l'amélioration de son fonctionnement et de son élargissement, pour que soient menées les consultations nécessaires jusqu'à ce que l'on parvienne à des accords sur ces points.

(Mme Bauta Soles, Cuba)

Monsieur le Président, permettez-moi de m'arrêter un moment, avant de conclure, sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, et de répéter la position de notre pays, déjà connue dans cette instance. Nous continuons d'être convaincus que la meilleure proposition dont nous avons été saisis jusqu'à présent fut celle qui a été faite, il y a un certain temps, par l'ambassadeur O'Sullivan, de l'Australie. Il s'agit d'une réponse juste, équilibrée, pleine d'équité et de bon sens à la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, car elle ne crée pas de précédents inadaptés par le biais de traitements de faveur ou de conditions particulières au profit de l'un quelconque des candidats, et parce qu'elle offre une solution d'ensemble aux aspirations d'un bon nombre d'Etats observateurs qui sont probablement dans l'attente, depuis déjà trop longtemps, d'une décision de la Conférence. Telles sont les raisons qui nous empêchent, par ailleurs, d'accepter que cette question soit réglée au cas par cas.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la représentante de Cuba de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux autres en vous souhaitant la bienvenue et en vous félicitant. Vous avez parlé du double honneur que signifie pour vous le fait d'exercer la présidence de la Conférence du désarmement et de représenter le Mexique ici, pour la première fois. Ma délégation et moi-même vous présentons nos doubles salutations. Les relations chaleureuses entre nos deux nations voisines sont bien connues.

Monsieur le Président, les Etats-Unis regrettent aussi que la France ait l'intention de reprendre ses essais nucléaires. Ils continuent de demander instamment à toutes les puissances nucléaires, y compris la France, de se joindre au moratoire mondial, étant donné que nous oeuvrons pour parachever un traité d'interdiction complète des essais le plus tôt possible. A cet égard, nous notons particulièrement l'engagement vigoureux du président Chirac de mettre fin aux essais français au plus tard en mai 1996, et de signer un traité d'interdiction complète des essais au plus tard à l'automne de 1996. Nous continuerons d'oeuvrer avec la France et tous les autres Etats qui participent aux négociations sur l'interdiction complète des essais, pour faire en sorte qu'un traité soit prêt à la signature dès que possible.

Ces observations sont extraites d'une déclaration faite le 13 juin par le service de presse de la Maison-Blanche.

Je demande que le texte de cette déclaration fasse l'objet d'un document de la CD, comme cela a été le cas pour notre déclaration, le mois dernier, en réaction au tout dernier essai nucléaire chinois.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ?

Je donne la parole au représentant du Maroc, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'aux nouveaux ambassadeurs auprès de la Conférence et vous féliciter pour votre accession à la présidence. Nous sommes certainement à un moment important des travaux de cette Conférence et nous aurons besoin de votre expérience et de votre sagesse. Je voudrais également remercier l'ambassadeur du Kenya, Don Nanjira, pour le travail qu'il a accompli durant sa présidence.

Si j'ai demandé à prendre la parole, c'est qu'après avoir écouté attentivement les délégations qui ont pris la parole aujourd'hui pour énoncer nos objectifs, je relève que toutes, comme vous-même, ont mis l'accent sur les travaux qui nous attendent et sur le fait que la communauté internationale attend beaucoup de cet organe. Vous avez fait vous-même quelques suggestions qui sont fort intéressantes. Je voudrais, pour ma part, être un peu plus terre-à-terre, si j'ose m'exprimer ainsi, et vous dire que, autant je crois que les traditions sont bonnes à respecter, et que nous avons pleinement confiance dans les coordonnateurs de nos groupes régionaux qui se réunissent avec vous une fois par semaine, autant je crois que, étant donné que jusqu'à présent la Conférence n'a pas fait grand-chose et qu'il y a de véritables blocages, nous savons tous autour de cette table qu'il y a des problèmes et que nous avons besoin de consultations très sérieuses sur cette question. Si l'on continue de faire cela chaque semaine, ça m'étonnerait que d'ici l'automne on ait accompli quoi que ce soit. Permettez-moi de vous faire deux suggestions dont je vous ai peut-être déjà parlé : soit tenir une réunion informelle à la suite de la séance officielle et essayer de discuter de cette question, soit créer sous votre présidence un groupe qui serait bien sûr ouvert à tous pour essayer de trouver un moyen de débloquer la situation, de rétablir les groupes de travail, de désigner les coordonnateurs spéciaux et de faire travailler cette Conférence sur les objectifs qui sont les nôtres et auxquels nous tenons. Je ne crois pas, pour ma part, que si l'on continue à faire de beaux discours préparés à l'avance sur ce que nous attendons de nos travaux, nous aboutirons à un résultat d'ici la fin de cette session. J'en appelle donc à vous pour essayer de trouver une solution qui n'est peut-être pas orthodoxe ni traditionnelle. Nous ne sommes justement pas dans une phase traditionnelle des travaux de notre Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Maroc pour les aimables paroles qu'il a eues à mon égard et pour ses suggestions. Veuillez croire, Monsieur l'ambassadeur, que j'y travaille.

Je donne la parole au représentant du Nigéria, M. Oladeji.

M. OLADEJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon chargé d'affaires, de vous transmettre les compliments chaleureux de la délégation du Nigéria pour votre accession à la présidence, et aussi de vous présenter ses excuses en raison de son absence. Je suis persuadé qu'à son retour il vous présentera des compliments officiels beaucoup mieux que je ne saurais le faire.

Je demande l'indulgence de mes collègues du Groupe des 21 et les informe qu'il conviendrait que nous nous réunissions pendant un bref laps de temps après cette séance plénière, s'ils en sont d'accord. Nous remercions également l'ambassadeur du Maroc de sa suggestion et désirons dire que nous y songeons déjà en ce qui concerne notre groupe.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran, l'ambassadeur Nasserri.

M. NASSERI (Iran) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je désire vous exprimer mon vif plaisir de voir une personnalité distinguée du Mexique conduire nos travaux. Soyez assuré de l'entière coopération de notre délégation.

Je prends la parole simplement pour formuler quelques observations au sujet de certaines des déclarations qui ont été faites aujourd'hui en ce qui concerne les essais nucléaires, et aussi pour faire une brève remarque concernant la suggestion qui a été faite par le distingué ambassadeur du Maroc.

S'agissant de la première question, celle des essais nucléaires, je désire dire, tout d'abord, que ce qui avait été entendu et convenu, à l'issue de la Conférence sur le TNP, c'était qu'à la suite de la prorogation indéfinie du Traité, tous les Etats membres déploieraient avec détermination des efforts systématiques sur la voie du désarmement nucléaire. Je pense qu'il est absolument clair que les tentatives d'essais nucléaires vont à l'encontre de l'objectif fondamental de la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire.

Je rappelle ensuite que, pendant tout le temps des préparatifs, ainsi que durant la Conférence elle-même, les choses ont été perçues de façon nettement distinctes par deux groupes. L'un soutenait que seule la prorogation indéfinie du Traité permettrait un climat de confiance qui serait favorable à la poursuite de l'objectif du désarmement. L'autre faisait valoir, tout au long de la Conférence, que la prorogation indéfinie du Traité offrirait aux Etats dotés d'armes nucléaires une beaucoup plus grande liberté pour mettre en oeuvre leurs propres programmes, sur la base de leurs propres objectifs. Le fait que soient maintenant prévus des essais nucléaires après la Conférence sur le TNP alors qu'il en était assez peu question avant signifie clairement, je pense, que ce n'était pas seulement le moratoire qui prévenait les essais nucléaires, mais aussi les préoccupations liées à l'issue de la Conférence sur le TNP, qui agissaient comme un dissuasif fondamental.

(M. Nasserî, Iran)

Je note que la plupart des déclarations faites aujourd'hui pour protester contre l'annonce faite par la France émanent d'Etats qui ont compté parmi les principaux - et les plus dissuasifs - partisans d'une prorogation indéfinie du TNP. Ce groupe d'Etats pensait que la prorogation du Traité était en soi la clé du paradis. Nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires ne partageaient pas cet optimisme. Je dois dire qu'ils n'ont pas été détrompés. Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui ce deuxième groupe soit réservé et silencieux sur cette question.

Pour ce qui est de la suggestion qui a été faite, aujourd'hui, par l'ambassadeur du Maroc, je la trouve très utile et nous l'appuyons.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Je donne la parole au représentant de la France, l'ambassadeur Errera.

M. ERRERA (France) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner une deuxième fois la parole. J'ai écouté avec la plus grande attention les commentaires de nos collègues. Je n'ai naturellement pas l'intention de répondre à chacun d'entre eux. Je souhaiterais simplement, si vous me le permettez, vous faire part de quelques brèves réflexions que m'ont inspirées dans l'immédiat ces commentaires; elles seront au nombre de trois. Première réflexion : certains ont parlé de rupture de la confiance, ou d'une confiance trahie, après les résultats de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Comme c'est une conférence que nous avons prise à coeur, je ne pense pas, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais je voudrais y revenir, qu'on puisse parler de la sorte. Nous avons, lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, souscrit à des principes et à des objectifs que nous avons négociés dans un esprit de sérieux, dans un esprit de responsabilité, dans un climat de confiance et de transparence, souvent avec des participants dont beaucoup sont dans cette salle aujourd'hui, et dont certains ont bien voulu reconnaître le rôle actif que nous avons joué. Ces principes, nous les avons négociés sincèrement, sans jamais, j'insiste là-dessus, sans jamais cacher quels étaient nos impératifs, quelles étaient nos limites, quelles étaient nos contraintes, notamment à commencer par la question des essais. Ceux qui étaient présents dans cette négociation sauront s'en souvenir. Rien n'a été caché à l'époque, et si certaines formules ont été retenues et d'autres pas, c'est précisément parce que chacun savait qu'il y avait une incertitude en ce qui concerne la reprise de nos essais. Ces principes, je souhaiterais le souligner, nous les prenons au sérieux, nous les respectons et nous les respecterons, sur la question des essais comme sur les autres, qu'il s'agisse du fond, qu'il s'agisse du calendrier de la négociation d'un CTB ou qu'il s'agisse plus généralement de l'exercice de nos responsabilités en matière de non-prolifération et de désarmement. La deuxième réflexion suit la première et elle porte sur le lien qu'ont établi plusieurs de nos collègues, entre l'annonce qui a été faite par le Président de la République française et la négociation d'un CTB. J'ai déjà eu l'occasion de dire tout à l'heure qu'il n'y avait pas pour nous, et nous l'avions dit dès le premier jour de

(M. Errera, France)

la négociation il y a un an et demi, de lien entre, soit la poursuite, soit la reprise d'essais nucléaires et la négociation. Si l'on veut vraiment établir un lien, je dirais alors qu'il y a un lien inverse aujourd'hui. Comme l'ont indiqué mes autorités au plus haut niveau de l'Etat, comme je l'ai souligné moi-même ce matin, il n'y a pas une décision mais deux décisions dans ce qui a été annoncé par le Président de la République il y a deux jours. La première est l'annonce d'une ultime série d'essais, la deuxième c'est que la France s'est engagée à signer, avant la fin de 1996, un traité d'interdiction complète des essais. Ce qui a été souligné à plusieurs reprises par le Gouvernement français, et par moi-même ce matin, c'est que cette deuxième importante décision sur cet engagement de signer un CTB n'aurait pas été possible sans la première. Troisième et dernière réflexion, je souhaiterais rappeler ici que les préoccupations que nous avons entendues ce matin, nous les avons écoutées avec soin, nous avons dans toute la mesure possible préalablement essayé d'en tenir compte et d'y répondre, et c'est la raison pour laquelle nous avons, dans cette affaire, fait de notre mieux pour faire preuve de transparence vis-à-vis de l'opinion internationale, transparence dans les modalités d'annonce de cette décision, transparence dans l'annonce à l'avance du nombre et de la date limite de nos essais, transparence enfin dans la proposition faite publiquement par le Président de la République il y a deux jours, selon laquelle dans le cadre de l'achèvement de nos essais il y aurait possibilité pour toutes les personnalités scientifiques compétentes de venir constater sur place le fait que ces essais n'ont aucune conséquence écologique. Voilà ce que je voulais brièvement dire, Monsieur le Président, pour assurer la Conférence que nous continuerons dans cette voie. Nous continuerons dans la voie de l'exercice de nos responsabilités internationales, nous continuerons dans la voie de la transparence avec nos partenaires, nous continuerons à participer activement à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais afin de parvenir l'an prochain à un bon traité, c'est-à-dire à un traité acceptable par tous.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Plus personne ne demande la parole.

Le secrétariat a distribué aujourd'hui un calendrier des réunions que tiendront la Conférence et ses organes subsidiaires la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Selon l'usage, il a un caractère indicatif et peut être modifié en cas de besoin. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence approuve le calendrier, avec la réserve suivante : il est probable que nous donnions suite à la suggestion très opportune de l'ambassadeur du Maroc et que la présidence convoque une série de consultations dont le cadre et les détails n'ont pas encore été précisés.

Il en est ainsi décidé.

Je n'ai pas d'autres affaires à traiter et je vais donc lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 22 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 5.
